

Bureau du Directeur du GEMRC  
Quartier général de la Défense nationale  
Ottawa (Ontario) K1A 0K2



2184-1000-1 (TL SEM GEMRC)

Le 26 novembre 2019

Liste de distribution

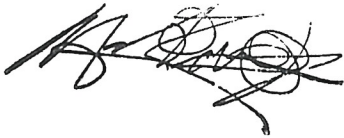
**COMMUNIQUÉ N° 05/2019 DU DIRECTEUR DU GEMRC**  
**STRUCTURE DES EMPLOIS MILITAIRES DU GEMRC POUR LES MR**

Références : A. DOAD 5070-0, Structure des emplois militaires  
B. A-PD-055-001/AG-001, Structure des emplois militaires des Forces armées canadiennes  
C. 3000-4 (DEMPET 4-5) D&O – Concept d’emploi et d’instruction du GEMRC, 2 décembre 2016

1. Le présent communiqué vise à expliquer aux membres du Corps du GEMRC le contexte et le but de l’examen de la structure des emplois militaires (SEM) en cours pour les militaires du rang (MR).
2. L’examen de la SEM vise surtout à harmoniser les compétences requises pour répondre aux besoins actuels des FAC tout en faisant preuve de souplesse pour répondre aux exigences du futur environnement opérationnel. L’équipe de la SEM rassemble toutes les tâches et les exigences de travail, établit les emplois, élabore les structures professionnelles, puis vérifie les qualifications nécessaires. Nous souhaitons doter le Corps d’une structure professionnelle durable qui permet de concilier les exigences du service et les possibilités de perfectionnement professionnel et d’avancement professionnel des militaires. L’examen de la SEM se fonde sur les quatre principes suivants :
  - a. Reconnaître la primauté de l’efficacité opérationnelle;
  - b. Optimiser la portée des travaux exigés;
  - c. Optimiser l’instruction et le perfectionnement des membres des FAC;
  - d. Rationnaliser l’avancement des travaux en vue de l’emploi à des échelons supérieurs s’accompagnant de responsabilités plus vastes.
3. Nous visons, comme état final de la SEM, des groupes professionnels durables qui permettent aux militaires d’acquérir les compétences et l’expérience nécessaires pour appuyer les FAC. Il convient de noter que la SEM se fonde sur le niveau préférentiel de dotation (NPD) et qu’elle ne tiendra pas compte des années-personnes (AP).
4. Le plan de mise en œuvre de la SEM est en cours de rédaction et devrait être signé pendant le printemps de 2020. Il contiendra quatre changements clés, lesquels auront une incidence sur nos MR :
  - a. Une évaluation est en cours afin d’élever le niveau opérationnel de compétence de PP 1.1 à PP 1.2.
  - b. La qualification de technicien PP 1 s’appellera la qualification de grade pour les artisans (QG Art).

- c. Un nouveau GPM d'accueil intitulé génie de l'équipement terrestre (GET) sera créé pour les adjudants et les adjudants-maîtres du GEMRC.
  - d. L'instruction sera adaptée aux domaines du génie de l'équipement terrestre.
5. Pour toute question portant sur la SEM, veuillez communiquer avec le Maj J Dalziel par courriel à [JASON.DALZIEL@forces.gc.ca](mailto:JASON.DALZIEL@forces.gc.ca) ou par téléphone à 613-939-0976.

*Arte et Marte*



Colonel N.P.M Corriveau  
Directeur du GEMRC



Adjudant-chef J.H. Saunders  
SM du Corps du GEMRC

Liste de distribution

Représentants régionaux du GEMRC

Information

Membres du Conseil du GEMRC  
État-major du Corps du GEMRC